

DATE DE PUBLICATION : 27 septembre 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**  
**DE M. LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

D.R. n° 2016-19

du 21 septembre 2016

Organisation et fonctionnement du réseau

Sections : 0.2.1, 6.1.

**LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

Vu l'arrêté du Conseil général du 11 décembre 2015,

Vu la décision réglementaire n° 2016-02 du 20 janvier 2016 relative à l'organisation et fonctionnement du réseau,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est ajouté à la fin de l'article 5 de la décision réglementaire D-2016-02 du 20 janvier 2016 un paragraphe rédigé ainsi :

- « Après consultation du CODIR, le directeur régional décide notamment :
- de la localisation des services et de la répartition des tâches au sein de la région ainsi que de l'allocation des effectifs dont il dispose ;
  - des dates de regroupement des caisses décidées en application de l'arrêté 2015-13 du Conseil général. ».

**Article 2** : La présente décision entre en vigueur à la date de sa publication au *Registre de publication officiel de la Banque de France* et modifie la décision réglementaire n° 2016-02.

Le gouverneur,

François VILLEROY DE GALHAU